

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

APEF Six Fours les Plages

Votre référent : Jeremy LEMAIRE

Adresse: 70 Rue République 83140 Six-Fours-les-Plages

Tél: 04 89 96 46 46

Email: sixfours@apef.fr

Site web: www.apef.fr

Structure déclarée : SAP921189502 Structure agréée: SAP921189502

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 et le

Samedi matin sur RDV

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus ligne 70 72 84 87 arret Hotel de ville et arret Pont du

brusc

Accès PMR: Oui

Autorité de tutelle :

DDETS: 177 Bd du Docteur Charles Barnier, 83000 Toulon, France

Zone d'intervention:

SIX FOURS LES PLAGES 83140 SANARY 83110

Liste des partenariats et conventionnements :

CARSAT, Inter Mutuelle Assistance (IMA), VYV Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses.

Domiserve, Dhomplus.

Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et Vie.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) 3919 (femmes victimes de violences) 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.









TARIFS APPLICABLES AU 1er juin 2025

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF SIX FOURS LES PLAGES

TARIES HORAIRES

	IA	RIFS HURAIRES	
	нт	ттс	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	25,91 €	28,50 €	14,25 €
Bien-être	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Evasion	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Ponctuel	31,82 €	35,00 €	17,50 €
Aide + Accompagnements Aide + Accompagnements ponctuel	26,82 €	29,50 € 29,50 €	14,75 €
AIDE A DOMICILE (Séniors ou personn	es en situation de hand 26.82 €	1	14,75€
Aide + Accompagnements policides	20,02 €	29,50 €	14,75 C
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00€	15,00€
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,82€	35,00 €	17,50 €
		-	•
BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00 €	55,00€	27,50 €

JARDINAGE			
Régulier	40,00 €	48,00 €	24,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations :	TTC	HT		TTC	HT	
Soutien scolaire Démarches administratives Mise en beauté (***)	35,00 € 35,00 € 35,00 €		Téléassistance (en partenariat avec Europ Ass Assistance informatique	29,90 € 35,00 €	24,92 € 29,17 €	L

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'ouverture de dossier : 20.00€ TTC - (16.67€ HT)











DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

DETENTE	DIEN ETDE	EVASION
DETENTE	DIENTETKE	EVASION
		X
		X
	-	X
X	+	X
		Х
	X	Х
		Х
		Χ
		Χ
	X	Χ
	X	Χ
	X	Х
	X	Χ
	Х	Х
		Х
		Х
		Х
		Х
		Х
l .		
	Х	Х
	X	Х
		Х
	X	X
		X
X	Х	Х
		X
		X
		X
		X
	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X

^{*} Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.



DETAIL DES FORMULES

Aide à domicile (1)

(séniors et personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	Х
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser,)	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	Х
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	Х
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	Х
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	Х
ACTVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc **	X
Aider aux tâches administratives	X



⁽¹⁾ Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

^{*} Service réservé uniquement aux personnes dépendantes

^{*} Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES *	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		Х
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	Χ	Х
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		Х	Х	Х
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	Х	X	Χ	Х
Préparer les repas	Х	X	Χ	Х
Aider à la prise des repas	Х		Χ	Х
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	Х		Χ	Х
Organiser les siestes	Х		Х	Х
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	Х		Χ	Х
Accompagner à la propreté	X		Χ	Х
Accompagner au bain, à la douche	X		Χ	X
Accompagner dans la petite toilette	Х		Χ	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	Х		X	Х
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo- éducatives et des activités de détente	х		Х	Х
Aider aux devoirs			Χ	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	Х	X	Х	Х
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	Х	Х	Х	Х
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	Х	X	Х	Х

⁽¹⁾ Garde de 3 enfants maximum par intervention

^{***} Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.



^{*} Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et les enfants de - 18 ans en situation de handicap

^{**} Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

DETAIL DES FORMULESJardinage

JARDINAGE	
La tonte	х
Le désherbage	х
Le ramassage des feuilles	х
Le débroussaillage	х
La plantation de petits végétaux	х
La taille des haies, arbustes et arbres	х
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	х
Le déneigement des abords immédiats du domicile	х
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	х
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	х
L'entretien régulier des allées et des terrasses	х
Le traitement des arbres et des arbustes	х
L'application d'engrais et/ou d'amendements	х
L'arrosage manuel des végétaux,	х
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	х
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	Х

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

